

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00089

APPEL A PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160219-D20160008910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

APPEL A PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS »

Présentation de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans »

En juin 2015, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a lancé un appel à projets "Villes respirables en 5 ans" pour encourager les collectivités locales à s'engager pour la qualité de l'air. L'appel à projets a pour objectif de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures « radicales et exemplaires » pour obtenir des résultats concrets : des villes respirables d'ici 5 ans.

Le 25 septembre 2015, Saint-Etienne Métropole a été l'une des 20 collectivités locales françaises lauréates de cet appel à projets. Saint-Etienne Métropole a ensuite signé un protocole d'accord avec le Ministère le 10 octobre 2015.

A ce titre, la Communauté Urbaine bénéficiera d'un appui financier et méthodologique de la part des services de l'État et de l'ADEME. Le fonds de financement de la transition énergétique soutiendra les études avec un taux maximal de 50 % ainsi que les investissements, hors infrastructures de transport, avec un taux de 30 % jusqu'à un million d'euros pour la totalité du projet.

Présentation du plan d'actions « Villes respirables en 5 ans »

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), de son projet de Territoire à Energie Positive (TEPOS), de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) et de sa politique de développement durable, de nombreuses actions notamment dans le secteur des transports existent déjà ou vont être mises en place à court terme par Saint-Etienne Métropole.

L'appel à projet « Villes respirables » s'articule autour d'un plan d'actions qui viendra compléter et renforcer les démarches existantes.

Le plan d'actions proposé présente 15 actions. Il cible les leviers les plus efficaces sur le territoire, notamment les transports et la mobilité, la planification urbaine, le logement et dans une moindre mesure l'agriculture.

Pour le transport, les actions concernent :

- la réduction de l'utilisation de la voiture avec l'éco-prime aux 2 roues électriques, l'achat de vélo à assistance électrique pour la location aux particuliers et de 4 Kiffys (tricycle électrique modulable), le financement d'aires d'auto partage, la mise à niveau du système de suivi et du système de paiement des vélos en libre-service Velivert, l'achat de véhicules électriques par les communes (via le fonds de concours),

- l'évolution des motorisations diesel vers du Gaz Naturel Véhicule pour les bus et bennes à ordures ménagères,
- le soutien à l'autopartage avec CiteLib (financement de 50 % de l'installation de deux stations pour véhicules électriques),
- l'association au Centre de Distribution Urbain (CDU) d'une zone à circulation restreinte pour les poids lourds au cœur de ville de Saint-Etienne (dans la zone 30). Concrètement, il s'agit d'interdire aux poids lourds les plus polluants l'accès au centre-ville de 11h à 6h du matin. Dans ce créneau horaire, seules les livraisons effectuées avec des véhicules électriques ou GNV seront autorisées. Les transporteurs sont informés de la mise en place de cette zone, de son fonctionnement et des possibilités qu'offre le Centre de Distribution Urbain avec ses véhicules GNV.

Pour l'agriculture, il s'agit de développer des filières alternatives au brûlage des déchets verts avec notamment le financement de 30 % du coût d'acquisition de broyeurs de déchets verts communaux, mis à disposition de la population (via le fonds de concours).

La prise en compte de la qualité de l'air dans l'urbanisme est aussi un élément clé de ce plan d'actions, afin de maîtriser l'exposition de la population.

L'efficacité de ce plan d'action sera analysée par Air Rhône-Alpes. La 3^{ème} ligne de tramway et la mise en place d'une nouvelle station GNV pour les poids lourds seront intégrées dans cette analyse.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention relative à cet appel à projet avec le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie,**
- **à solliciter le versement des subventions correspondantes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU